

730

Nom : **Saubrier**

Prénoms : *Henri Louis* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **730**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *25 Mai 1885* à *Chailland* canton
 dudit *Chailland*, département de *la Mayenne*, résidant
 à *Chailland*, canton dudit *Chailland*, département
 de *la Mayenne*, profession de *domestique de culture*
 fils de *Jean Julien* et de *Yvonne Emili*, domiciliés
 à *H. Michel des And.*, canton de *la Ferté-Macé*, département de *l'Orne*

N° *28* de tirage dans le canton de *la Ferté-Macé*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *A*, sourcils *brun*, yeux *noir*, front *couvert*, nez *camus*, bouche *moyenne*, menton *a fine*, visage *plein*.
 Taille : 1 m. cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*, militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (..... partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Appelé à l'activité au 104^e Régiment d'Infanterie le 8 oct^{bre} 1906
 jusqu'au corps et est 2^e Cl le 1^{er} juillet 1908
 Soldat de 1^{re} classe le 1^{er} juillet 1908.
 Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre
 1907. Certificat de bonne conduite accordé.*

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :

Dans l'armée active. *104^e Régiment d'Infanterie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég^t d'Infanterie d'Argentan-Paris*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} octobre 1908*.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | D. domicilié ou R. résidence. |
|---------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| <i>19 juin 1908</i> | <i>Joué du Plain</i> | <i>Argentan</i> | <i>R</i> |
| <i>14 Mars 1908</i> | <i>Le Cercueil à la Grèze</i> | <i>Alençon</i> | <i>R</i> |
| <i>29 juin 1913</i> | <i>Beulieu</i> | <i>Argentan</i> | <i>R</i> |

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Rappelé à l'activité le 5 Août 1914 par décret du 4 août 1914

TUE A L'ENNEMI le 7 septembre 1914 à Remboucourt sur Gohé (Mayenne).

CAMPAGNE Contre l'Allemagne du 5 Août au 7 septembre 1914

Numéro au contrôle spécial du recrutement. *549*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'104^e Régiment d'Infanterie du 28 Août au 19 Septembre 1911

A accompli une 2^e période d'exercices dans l'104^e Régiment d'Infanterie du 1^{er} Avril au 17 Avril 1913

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l'..... du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| | | | | |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)*